

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 28 avril 2014**

CP2014\_04\_16  
id. 658

*L'an deux mille quatorze le vingt huit avril , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEUX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET*

*Absent(s) :*

*M. MARTY*

**S.A. COLOMIERS HABITAT  
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS POUR  
L'ACQUISITION EN VEFA DE 15 LOGEMENTS "LES JARDINS  
DES PARRAGES" ROUTE DE GRISOLLES  
À AUCAMVILLE**

---

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur Général de la SA Colomiers Habitat destinés à l'acquisition en VEFA de 15 logements individuels Résidence « Les Jardins des Parrages » situés route de Grisolles à Aucamville.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 2 106 962 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PSLA	2 100 000,00 €
* Fonds propres	6 962,00 €
<b>Total</b>	<b>2 106 962,00 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 2 100 000 €.

Les conditions actuelles de ce prêt (PSLA) à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

<b>• P.S.L.A. acquisition</b>	
Montant	2 100 000,00 €
Montant de la garantie	1 050 000,00 €
Durée totale du prêt	5 ans
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Durée du préfinancement	De 0 à 24 mois maximum
Taux d'intérêt actuariel annuel	Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge de 1,48 %

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 050 000 €, soit 50 % d'un montant global de 2 100 000 €, la commune d'Aucamville se portant garante à hauteur de 50% de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 16 septembre 2013.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur un logement, dans le cadre du dispositif en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Colomiers Habitat, pour l'acquisition en VEFA de 15 logements individuels résidence « Les Jardins des Parrages » située route de Grisolles à Aucamville, la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant de

1 050 000 € pour un prêt PSLA contracté auprès de la Caisse d'Épargne d'un montant de 2 100 000 €, sur une durée de 5 ans au taux d'intérêt Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge de 1,48 % ;

- Précise que la commune d'Aucamville accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants comme l'indique sa délibération du 16 septembre 2013 ;
- Précise par ailleurs, qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur un logement, dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,